

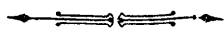
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

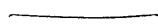
RECHERCHES HISTORIQUES



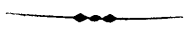
BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY



VOLUME TROISIEME



LÉVIS

1897

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME JANVIER 1897 1ÈRE LIVRAISON

SAINT-MAGLOIRE DE ROUX

La paroisse de Saint-Magloire est située sur le versant sud des Alleghanys qui la séparent de la paroisse de Saint-Philémon. La rivière Saint-Jean qui dans cette partie du pays est la frontière entre le Canada et les États-Unis borne Saint-Magloire au sud. Cette paroisse comprend les cantons Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, et les cantons Rolette et Panet, dans le comté de Montmagny.

C'est M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, qui chanta la première messe à Saint-Magloire le 11 novembre 1860. Quarante personnes assistaient à cette messe. Le lendemain, M. Beaubien planta une grande croix sur la rive nord de la belle et grande rivière Daaquam qui traverse la paroisse. Cette croix est encore debout.

Mgr Baillargeon plaça cette immense étendue de pays sous le patronage de saint Magloire en l'honneur de son premier desservant, M. Magloire Rioux. Saint Magloire, confesseur et pontife, était d'origine française et mourut évêque de Dol en Bretagne. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

En 1867, fut construite la première chapelle. On y célébra la messe pour la première fois le 28 mars 1867. Il y avait alors dans Saint-Magloire 131 âmes.

En 1876, l'église actuelle fut construite.

A. M. Rioux, premier desservant, ont succédé comme curés M. M. Camille-S. Brochu, 1872-1880; Edouard Parent, 1880-1882; J.-B.-G. Boulet, 1883-1896, et Théodore Mercier, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LES PREMIERS PASTEURS PROTESTANTS AU CANADA (1)

D'après Mazères, les trois premiers pasteurs protestants du Canada, nommés en 1768, furent : 1o à Québec, David-François de Montmollin, originaire de Suisse, mais résidant en Angleterre depuis vingt ans ; 2o à Trois-Rivières, M. Veyssière, ancien récollet de Québec récemment passé au protestantisme ; 3o à Montréal, M. de Lille, Français, élevé dans le protestantisme, qui avait reçu partie de son éducation à Genève, depuis deux ans chapelain de la garnison à Montréal (2).

Léger-Jean-Baptiste-Noël Veyssière, ordonné prêtre à Québec, le 27 décembre 1758, desservit de 1762 à 1765, les paroisses de Saint-Michel et de Beaumont (3). Il vint à Saint-Nicolas le 3 janvier 1766 et en partit le 16 août de la même année.

Ce récollet a laissé dans l'histoire de son ordre un bien triste souvenir. Quelques mois à peine après avoir quitté Saint-Nicolas, il jetait le froc aux orties, abjurait publiquement le catholicisme et se faisait pasteur protestant.

Voici comment la *Gazette de Québec* du 27 octobre 1766 raconte cet épisode :

“ Mardi passé, dit-elle, le Rév. Mons. Veyssière, qui depuis quelques jours a quitté l'ordre des Récollets (où il était connu sous le nom de Père Emmanuel) et s'est déclaré protestant, fit les serments ordinaires de fidélité envers le roi Georges, d'abjuration du pouvoir du pape dans le royaume de la Grande-Bretagne, et d'abjuration du prétendant à la Couronne de ce royaume et souscrivit la déclaration ordinaire contre quelques dogmes du papisme. Il a pris ce parti rigoureux et honorable pour

(1) II, VI, 206.

(2) Collections, p. 148.

(3) Sa présence est signalée aux registres de Beaumont le 14 février 1762, le 1er octobre 1763, le 3 décembre 1764, puis du 4 mars 1765 au 24 novembre 1766.

des motifs de conscience, après un examen soigneux de la controverse entre les deux modifications de la même religion.

“ Il était fort estimé parmi les siens avant qu’il les quitta ; et le Rév. Père Emmanuel, commissaire des Récollets, lui a fait la justice, dans le moment même qu’il allait le perdre, de témoigner qu’il était un garçon bien réglé, et de très bonne conduite, et fort exact dans ses devoirs : Témoignage qui fait également honneur à la candeur du Père Commissaire et au caractère de monsieur Veyssière.”

Veyssière partit pour l’Angleterre presque aussitôt après son abjuration.

Il revint au pays dans l’automne de 1767. Voici la lettre qu’il fit publier, le 8 octobre 1767, dans la *Gazette de Québec* :

“ Au très Rév. Père Emmanuel Crespel, commissaire des RR. PP. Récollets, aux messieurs les protestants, et catholiques romains de la ville de Québec, semblablement aux habitants des paroisses, savoir : Saint-Michel, Beaumont et Saint-Nicolas.

“ Mon Très Rév. Père, Messieurs et habitants autrefois mes paroissiens, je vous fais mes très humbles remerciements des bontés, et de toutes les marques d’estime que vous m’avez donné quelques jours avant mon départ pour l’Angleterre.

“ Je vous en aurai une éternelle reconnaissance
J’ai l’honneur d’être, avec un profond respect,

Mon Très Rév. Père, Messieurs etc.,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

L. J. B. N. VEYSSIERE

Le 21 juillet 1768, le gouverneur Carleton recevait d’Angleterre l’ordre d’admettre Veyssière à la charge de pasteur protestant de Trois-Rivières.

Il dut émettre une commission lui donnant pouvoir, raconte-t-il, de faire tout le bien dont il serait capable, sans l’autoriser à faire du mal.

L'honnête gouverneur avait une si piètre opinion de Veyssière qu'il avait refusé de le recommander (1).

Veyssière était déjà à Trois-Rivières depuis le 24 décembre 1767 ; il prit possession de son bénéfice le 25 septembre 1768, dix-septième dimanche après la Trinité.

On conserve encore dans la cité de Trois-Rivières le registre contenant les actes de baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale protestante de Trois-Rivières, en Canada, et de la garnison.

Veyssière a inscrit en tête cette phrase sententieuse : *C'est à la plus grande gloire de Dieu que je me destine et à l'édification de mon cher troupeau.*

Le récollet défroqué prit femme.

A la date du 24 juillet 1789, on trouve au registre l'acte de sépulture qui suit :

“ Le vingt-et-un de juillet 1789 est décédée Elizabeth Veyssière, ma femme, et a été inhumée le vingt-quatre du dit mois, âgée de cinquante six ans.”

Veyssière, lui-même, mourut à Trois-Rivières le 26 mai 1800 (2).

Ce malheureux apostat appartenait à une bonne famille de Limoges qui demeurait sur la paroisse de Saint-Michel des Lions. Il avait quatre frères religieux et M. Joseph Navières, qui fut curé de Sainte-Anne de Beupré, de 1734 à 1740, était son cousin.

Un des frères du récollet Veyssière était venu au Canada en 1734 en même temps que M. Navières.

Il tomba malade à Québec en janvier 1736 et fit alors un testament où il léguait une partie de sa fortune en œuvres pies (3).

J.-EDMOND ROY

(1) Lettre de Carleton au ministre Hillsborough, 21 juillet 1768, *Papiers d'état*, série Q. 5-2, p. 526.

(2) Son acte de sépulture se lit comme suit :

“ On the twenty-eight day of May in the year of our Lord one thousand eight hundred, was buried in the parish of Three Rivers, by me, the undersigned minister of the said parish the Reverend Leger Jean Baptist Noël Veyssière, late minister of the said parish, who died may the twenty-six last.

F. MOUNTAIN, Minister,
JOHN CRAIG MORRISON.

Je dois copie de cet acte à la bienveillance de M. l'abbé F.-X. Cloutier, curé de Trois-Rivières.

(3) Testament de Pierre Veyssière, le 14 janvier 1736, étude de Barolet.

NOS ARCHIVES EN RUSSIE

On s'est souvent demandé, sans doute, comment il se faisait qu'il se trouvait à la bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg un très grand nombre de documents historiques concernant le Canada et faisant partie de ce qu'on appelle le *Fonds Dubrowski*. C'est M. l'abbé Verreau qui nous a révélé ce fait dont j'ai eu tout dernièrement l'explication dans la *Revue du Monde Catholique*, volume 116, année 1893. Cette savante revue s'exprime ainsi :

“ Pierre Dubrowski était, sur la fin du siècle dernier, attaché à la légation russe à Paris. Il assista en témoin attristé aux drames dont la capitale fut le théâtre. Pendant que les philosophes et les beaux esprits se piquaient d'émulation pour détruire tout souvenir de notre civilisation chrétienne, un étranger, à demi-lettré, se glissait à travers les ruines, et sauvait tout ce qui lui tombait sous la main. Au sac de la Bastille, il dût se trouver au pied de la forteresse, mêlé aux rangs les plus tumultueux, jouant peut-être sa tête avec quelques complices, pour arracher, sous les pieds des assaillants, des liasses de papier d'Etat, des mémoires secrets, des papiers historiques qui portent encore les traces de la boue piétinée.

Il a formé de ces débris plus de cent volumes. Il dut encore visiter les cloîtres abandonnés de Saint-Germain-des-Prés, des Célestins, de Sainte-Geneviève, de Saint-Denis, continuant à récolter jusqu'à la correspondance de nos rois et à des séries entières de règnes et de familles princières. Ces recherches furent si habilement dirigées, qu'il parvint à réunir du seul fonds de Saint-Germain, la plupart des manuscrits du VIIe au IXe siècle, les plus rares de la paléographie.”

T.-P. BEDARD

RÉPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Est-ce Pierre-Louis Panet ou Jean-Antoine Panet qui, en 1792, soumit à l'assemblée législative de Québec un bill pour l'abolition de l'esclavage ?

Il y eut trois autres projets de même nature refusés par ce corps délibérant—l'un en 1799 dont l'auteur était Joseph Papineau, et deux autres, en 1801 et 1803, également rejetés. La loi de 1833 supprima définitivement l'esclavage dans le Bas-Canada. La dernière vente d'esclave qui nous soit connue dans cette province, nous dit M. McCord, eut lieu à Montréal en 1797, par acte devant notaire, car nous n'avons jamais vendu ni nègre ni panis aux enchères publiques. De plus, nous n'avons jamais employé nos esclaves aux travaux des bêtes de somme : ils étaient simplement des domestiques formant partie de la famille de leur maître.

BENJAMIN SULTE

Etablissements français au Labrador. (I, X, 88.)—Lewis Roberts, dans son DICTIONNAIRE DU COMMERCE publié à Londres en 1600, dit que le port de Brest sur la côte du Labrador était la résidence d'un gouverneur, d'un aumônier et de quelques autres officiers et que les Français en emportaient une grande quantité de morues, d'huile, de fourrures précieuses, etc, etc.

Il est bien difficile de déterminer ce qu'il y a de vrai dans l'assertion de Roberts. Mais ce qu'il y a de certain c'est que sur la baie Saint-Paul se trouvent des mines qui ont conservé le nom de VIEUX-FORT. Charlevoix en fait mention.

Aubert de la Chesnaye et Riverin obtinrent des concessions de terre sur la côte du Labrador au nord de Blanc-Sablon.

Peu de temps après, Legardeur de Courtemanche était mis en possession de la baie de Phélypeaux, aujourd'hui baie de Brador.

Plusieurs années plus tard, en 1706, Amador Godefroy de Saint-Paul obtenait cinq lieues de côtes de chaque côté de la grande rivière des Esquimaux, à laquelle il donna le nom de Saint-Paul, aujourd'hui rivière aux Saumons.

Cette étendue de terre s'appela fief Saint-Paul du nom de son acquéreur. L'ancien port de Brest se trouvait dans les limites de ce fief.

Le but des concessionnaires, tel qu'il est exprimé dans leur demande, était de faire "la pesche des molues, baleynes", etc.

Ces établissements donnèrent des profits considérables.

Amador Godefroy de Saint-Paul rendait foi et hommage, en 1725, pour le fief Saint-Paul au pays des Esquimaux.

RACINE

La belle-sœur de sir Walter Scott. (II, IV, 173.)—J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Pierre-Georges Roy sur Thomas Scott, frère de sir Walter Scott. Dans mon GUIDE TO QUÉBEC, en constatant le triste état dans lequel se trouve

l'épithaphe et la tombe de Scott dans le vieux cimetière de l'église Saint-Mathieu, j'ai fait allusion au bruit qui courut dans la société d'Edimbourg, lors de l'apparition de WAVERLEY, que Thomas Scott était l'auteur de ce NOVEL.

Ce qui est peut-être moins connu c'est qu'en Angleterre on disait confidentiellement—une revue publia même la chose—que l'auteur de WAVERLEY, n'était pas sir Walter Scott, ni son frère Thomas, mais bien la femme de ce dernier Elizabeth McCulloch.

Pour étayer mon avancé, je m'appuie sur lord William-Pitt Lennox, fils et secrétaire du duc de Richmond, gouverneur général du Canada, qui mourut d'hydrophobie en 1819, et dont les restes reposent dans la cathédrale anglicane de Québec. En effet, dans les DRAFTS ON MY MEMORY (Vol. I, p 171), je lis :

“ Dans une visite que je fis à Kingston, Haut-Canada, en 1819, avec mon père, je fis la connaissance de madame Scott née McCulloch —femme de Thomas Scott, Ecr, payeur au 70^e régiment. A cette époque on disait confidentiellement en Angleterre que cette dame, belle-sœur de sir Walter Scott, était le véritable auteur du célèbre roman WAVERLEY. Je me rappelle que dans une soirée où je rencontrai madame Scott je fis allusion à cette rumeur. J'eus alors une très forte présomption qu'elle était la grande inconnue. Je me souviens aussi que plusieurs officiers du 70^e entretenaient la même opinion. Je ne veux pas dire cependant que madame Scott me déclara positivement qu'elle avait droit aux honneurs littéraires qu'on accordait à son beau-frère, mais elle se défendait avec une telle faiblesse que je me laissai aller à croire qu'elle était l'auteur du roman dont le châtelain d'Abbotsford réclamait la paternité. ”

L.-T.-D. CHAMBERS

Zachary Macaulay. (II, V, 192.)—“Le 23 octobre 1786 Macaulay signa une adresse de félicitation à lord Dorchester à l'occasion de l'heureuse arrivée de Sa Seigneurie à Québec. C'est la dernière fois, dit M. Douglas Brymner, que le nom de Zachary Macaulay paraît dans aucun document.”

Cette affirmation est bien absolue et pourrait n'être pas conforme aux faits. En effet, un Zachary Macaulay fut nommé juge de paix pour le district de Trois-Rivières le 22 avril 1797, et le 8 janvier 1803, le canton de Granby fut créé et concédé à Henry Caldwell et ses compagnons de la “BRITISH MILITIA” pour avoir pris part à la défense de Québec en 1775-76 ; et parmi les miliciens ainsi favorisés se trouve Zachary Macaulay.

F.-J. AUDET

Le lieu de sépulture des soldats tués en 1759. (II, VI, 203.)—J'ai voulu feuilleter les registres paroissiaux de Québec pendant cette période tourmentée de 1759, dans l'espérance d'y trouver les noms de ceux qui étaient tombés au champ d'honneur. Ils ne m'ont rien appris. Naturellement, on ne tient pas sur les champs de bataille, au milieu des camps, des registres mortuaires réguliers. Le soir des combats, on fait l'appel. On note les disparus, les blessés et les morts. Dans la tranchée ouverte, on jette pêle mêle amis et ennemis. Un aumônier bénit ces dépouilles et tout est dit.

En parcourant le registre de Québec, une première entrée m'a singulièrement impressionné. Le 23 avril 1759, Allain Fevré, sergent du régiment de Berry, compagnie de St-Félix, devait se marier, "mais la cérémonie en fut interrompue, dit le plumitif, à cause de la précipitation avec laquelle le futur époux a été obligé de partir pour le service à l'ouverture de la campagne."

Sur un feuillet détaché portant pour titre : "REGISTRE DES ENTERREMENTS FAITS A L'AMBULANCE AU FAUBOURG ST-JEAN PENDANT LE SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759", je note les actes suivants :

1759.—Juillet 16.—Inhumation de Jean Pouliot, tué le même jour par une bombe. Il était de la paroisse de Ste-Foye, et âgé de 40 ans.

Juillet, 17.—Inhumation de Nicolas Marchand, négociant "frappé d'un boulet dans le siège" et mort de sa blessure le dit jour. Il a été inhumé, dit l'acte, ainsi que le suivant, au faubourg St-Jean, proche l'hôpital ambulatoire, qui y a été préparé en premier lieu dans la maison de François Fournier. Plusieurs religieuses hospitalières assistaient à cette inhumation. Une autre entrée dit : Nicolas Marchand, canadien officier milicien d'artillerie, blessé à la batterie royale et décédé le même jour (17 juillet)—Présents à l'inhumation : les infirmiers de l'hôpital.

17 Juillet.—Inhumation de Nicolas Gauvereau, canadien, soldat milicien d'artillerie, blessé à la batterie royale, tonnelier de son métier.

19 Juillet.—Inhumation de Joachim Beaudin dit Desjardins, canadien de Québec, blessé par un éclat de bombe âgé de 26 ans.

1 Août.—Inhumation de Timothé Monsavé, originaire de Basse-Guyenne, pilote du navire LE MACHAULT blessé à la batterie de M. Levasseur, décédé le dit jour.

6 Août.—Jacques Campagnet, de Toulouse, matelot de L'AIGLE, blessé à la batterie Levasseur, décédé le dit jour, âgé de 24 ans.

6 Août.—Jean Registe, matelot de L'ATALANTE de Montauban, tué à la batterie du rempart, âgé de 22 ans.

6 Août.—Antoine Borette, tué à la batterie de Levasseur, âgé de 18 ans

7 Août.—Noël Hyacinthe Dudoy, originaire de Brest, volontaire blessé à la batterie de M. Levasseur, âgé de 25 ans.

C'est le chanoine Collet qui fit ces inhumations.

14 septembre.—Sépulture de Montcalm aux Ursulines en présence du curé de Québec, M. Jean Félix Récher, Cugnet et Collet, chanoines de la cathédrale, M. de Ramesay, commandant de la place et tout le corps des officiers.

29 septembre.—A été inhumé un soldat français dont je n'ai pu savoir le nom ni le régiment, tout ce qu'une personne a pu m'en dire, c'est qu'avant sa maladie il portait la perruque et qu'ayant été blessé au combat du treize de ce mois, il avait été embarqué sur un navire anglais où il est mort en rade. Resche, curé.

21 Juillet 1760.—On inhume Pierre Lapierre, natif de Blois, près Bordeaux, matelot sur la frégate L'ATALANTE, prisonnier de guerre à Québec, 22 ans.

15 juillet 1760.—Inhumation d'un soldat français, prisonnier de guerre, et dont on peut savoir ni l'âge, ni le nom.

J'ai commencé cette note par un mariage interrompu, je la termine par le premier mariage entre conquérant et conquis. Le 9 décembre 1760, Jeremiah Duggan, de la paroisse de Cork, en Irlande, épousait Marianne Levitre, de Québec.

J. E. R.

Le bourg de Sainte-Anne. (II, VII, 214.)—En 1640, les Jésuites réunirent les deux résidences de Saint-Joseph de Teanansteixé et de La Conception d'Ossossarie qu'ils possédaient au pays des Hurons et donnèrent à cette mission le nom de Sainte-Marie ou de Notre-Dame de la Conception.

Quatre bourgs dépendaient de la résidence ou mission de Sainte-Marie : Sainte-Anne, Saint-Louis, Saint-Denis et Saint-Jean.

Dans la carte de la Nouvelle-France publiée dans la traduction faite par le père Martin de la RELATION DE QUELQUES MISSIONS DES JÉSUITES DANS LA NOUVELLE-FRANCE du père Bressani, nous voyons indiqués les endroits où s'élevaient la résidence de Sainte-Marie et les bourgs de Saint-Louis, mais ceux de Saint-Denis, Saint-Jean et Sainte-Anne brillent par leur absence.

P. G. R.

Canton vs township. (II, VIII, 222.)—M. L.-C. Bélanger s'est fait un raisonnement très juste avant de traduire le mot anglais TOWNSHIP par celui de CANTON, et nous devons le féliciter du soin qu'il a pris de populariser cette traduction.

Il me permettra bien de rappeler à sa mémoire le nom d'un autre écrivain bien distingué et bien respecté qui s'était fait un raisonnement non moins juste pour introduire ce mot de CANTON dans notre littérature canadienne française.

M. A. Gérin Lajoie, avant d'écrire son roman JEAN RIVARD, avait dit à un ami qui s'en souvient :

Bien que la scène de mon roman se passe dans les TOWNSHIPS, je ne me servirai pas de ce mot qui n'est pas français. La Suisse, où l'on écrit et parle le français, nomme CANTONS ses circonscriptions territoriales à peu près analogues à celles de nos TOWNSHIPS ; et ce nom est en usage en France pour désigner les grandes subdivisions des arrondissements. Je vais employer ce mot, à leur exemple.

Et de fait, dans JEAN RIVARD, publié à Québec en 1864, on lit CANTON et non pas TOWNSHIP.

Depuis ce temps la popularité de ce nom a suivi le progrès de la population française dans ces cantons. M. Bélanger a contribué à ce progrès comme journaliste, l'«Union des cantons de l'Est» y a contribué par son titre même qui est une proclamation en permanence ; mais je crois que la priorité appartient au JEAN RIVARD de M. Gérin Lajoie.

R. B.

Les Anglais au pays avant la cession. (II, IX, 227 ; II, XI, 253.)—Les lettres patentes du Roi, en forme d'Edit, concernant le commerce étranger aux Isles et colonies de l'Amérique, octobre 1727, contiennent au titre sixième les articles suivants :

ARTICLE I :—Les étrangers établis dans nos colonies, même ceux naturalisés, ou qui pourront l'être à l'avenir, n'y pourront y être marchands, courtiers et agens d'affaires de commerce, en quelques sorte et manière que ce soit, à peine de trois mille livres d'amende, applicables au dénonciateur, et d'être bannis à perpétuité de nos dites colonies, leur permettons seulement d'y faire valoir des terres et habitations, et d'y faire commerce des denrées qui proviendront de leurs terres.

ARTICLE II :—Accordons à ceux qui peuvent y être présentement, un délai de trois mois du jour de l'enregistrement des présentes, après lequel temps ils seront tenus de cesser tout négoce de marchandises tel qu'il puisse être, et seront les contrevenans condamnés aux peines portées par l'article précédent.

ARTICLE III :—Faisons défenses à tous marchands et négocians établis dans nos dites colonies, d'avoir aucuns commis, facteurs, teneurs de livres ou autres personnes qui se mêlent de leur commerce, qui soient étrangers, encore qu'il soient naturalisés ; leur ordonnons de s'en défaire au plus tard dans trois mois du jour de l'enregistrement des présentes, à peine contre les dits marchands et négocians de trois mille livres d'amende applicables au dénonciateur, et contre les commis, facteurs, teneurs de livres et autres personnes qui se mêlent de leurs affaires d'être bannis à perpétuité des dites colonies".

Ces lettres patentes furent enrégistrées à Québec le 17 septembre 1728 ; conséquemment elles eurent force de loi au pays.

Nul doute que le terme "étrangers" étant général et indéterminé comprend les étrangers anglais comme ceux des autres nations.

Les premiers mots de l'article I précité prouvent l'établissement de quelques étrangers dans les colonies françaises. Le Roi ne donne pas l'ordre de les expulser. Loin de là il leur permet de s'établir sur des terres, de les faire valoir et d'en vendre les produits. En un mot il leur permet de demeurer dans les colonies sous la restriction seule de ne pas s'occuper exclusivement du commerce.

Cependant nous trouvons des Anglais dans toutes les positions au Canada : à titre d'exemple je citerai le cas de Timothy Sullivan qui épousa madame Christophe Dufrost de Lajemmerais, née Marie Rénée de Varennes et mère de madame d'Youville, fondatrice de la communauté des Sœurs Grises. Fils d'un medecin irlandais, il exerça la profession de son père au pays.

Les hostilités presque continuelles entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France, ont eu pour effet la captivité de plusieurs ennemis de part et d'autre. Et des prisonniers anglais finirent leurs jours sur le territoire français, tantôt au service des familles canadiennes, tantôt occupant des positions personnelles. Jean Cahé, né à Gollo en Irlande, pris à Corlar, en 1695, fut au service de M. Leber. Le 19 mars 1696, il abjure l'hérésie de la secte des Puritains. Samuel Williams, âgé de 16 ans, fait prisonnier en 1704, et reçu chez M. Leber, se fait lui aussi catholique.

Une jeune anglaise du nom de Lydia Langlay, née à Grathen près de Boston, est faite captive en 1694 par des Abénaquis. Elle em-

brasse le catholicisme à Ville-Marie dans la chapelle des Sœurs de la Congrégation. Nous pourrions citer un nombre considérable d'Anglais convertis au catholicisme pendant leur séjour au pays.

M. Henry Antoine de Mériel, prêtre du Séminaire à Ville-Marie, connaissait l'anglais. Il s'occupait spécialement de la conversion de ces hérétiques qui ne parlaient pas d'autre langue.

Il est parfaitement avéré je crois, que des Anglais et autres étrangers s'établirent au pays avant la cession. Pris en guerre, plusieurs y demeuraient ensuite librement, c'est pourquoi Mgr Tanguay dans son DICTIONNAIRE cite les actes de l'état civil d'un grand nombre d'Anglais avant 1759.

MATTHIEU A. BERNARD

Les patriotes de 1837. (II, IX, 235.)—Nos patriotes de 1837, se condamnant à ne porter que des étoffes de fabrication indigène, et en formant à Montréal, un club des FILS DE LA LIBERTÉ s'inspirèrent évidemment de la conduite des Américains. Dans le même ordre de choses, il est à remarquer que les résolutions de l'assemblée des six comtés, tenue à Saint-Charles, reproduisent le préambule de la déclaration de l'indépendance.

En 1770, on fonda, en effet, dans toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre des associations connues sous le nom de : FILS DE LA LIBERTÉ. On résolut aussi pour atteindre la mère patrie à son point le plus sensible, de ne plus acheter de marchandises anglaises.

Du reste, les Américains rebelles empruntèrent ces mots de FILS DE LA LIBERTÉ à un discours que prononça dans les Communes d'Angleterre le colonel Isaac Barré, ancien compagnon d'armes de Wolfe au Canada.

J. E. R.

Ménageries des pauvres.—(II, IX, 239.)—On appelait autrefois "ménageries" les petites constructions dans lesquelles on engraisait les bestiaux, les volailles.

Sur un plan du terrain et des constructions de l'Hôtel-Dieu de Québec, tiré en 1748 par Noël Levasseur, arpenteur, on voit "la cour de la ménagerie."

Dans les annales de l'hôpital-général de Québec il est fait mention d'une somme de 1200 livres donnée par Mgr Briand pour aider à reconstruire la "ménagerie" de ce monastère.

Il est bien probable que la "ménagerie des pauvres," proche de Montréal, avait été établie par quelque institution charitable pour venir en aide aux nécessiteux de Montréal.

P. G. R.

La captivité de Mgr de Saint-Vallier. (II, X, 242.)—Une lettre qu'écrivait l'abbé Tremblay, de Paris, à Mgr de Laval, le 19 juin 1705, jette quelque peu le jour sur la captivité de Mgr de Saint-Vallier, en Angleterre: "Vons scaurez, lui disait-il, quand vous recevrez celle-cy que tous ceux saisis sur la Seine par les ennemis et qui estaient prisonniers en Angleterre ont esté relaschés hors Mgr de Québec et ses ecclésiastiques. Et ce qu'il y a de fâcheux c'est

que ce prélat et ses ecclésiastiques pourront bien n'être rendus qu'à la paix, car l'Empereur a prié la Reine d'Angleterre et les Hollandais de ne pas rendre Mgr de Q. qu'on ne leur rendist M. Mean, Doyen du chapitre de Liège, ennemi personnel du Roy, créature du feu Prince d'Orange, et pensionnaire des Etats, que M. l'Electeur de Cologne comme Evêque de Liège tient prisonnier d'estat et est resolu de ne le relâcher jamais. On demande encore pour les Ecclésiastiques certains ministres français pris avec les camizards dans les Sevennes et condamnés aux galères. Nous plaignons le prélat qui mesne une vie fort triste et qui n'a pas beaucoup de consolation. M. de Langeon, trois prêtres de Saint-Sulj ice, et M. Bouteville entre autres partagent sa captivité."

On voit dans l'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC de la mère Juchereau de Saint-Ignace que ce fut de la part de Louis XIV, que l'on enleva le baron de Méhan en habit de chœur, lorsqu'il sortait de l'église, sans lui donner le temps d'entrer chez lui pour y prendre ses papiers, et qu'on le conduisit dans un château. P. G. R.

Le cap Chat. (II, XI, 248.)—La question d'étymologie n'existe pas pour ceux qui sont accoutumés à visiter la partie du pays où est situé le cap Chat. Si vous descendez le fleuve en suivant le rivage en compagnie d'hommes du voisinage, vous êtes à peu près assuré qu'arrivé à une certaine distance de ce cap, les pêcheurs vous diront : "Voyez-vous le chat qui dort sur le Cap ?" En effet, dans une position donnée, un relief du rocher qui couronne le promontoire affecte la forme d'un chat. "En 1882, dit Mgr Bossé, aujourd'hui curé de Saint-Charles de Caplan, j'accompagnais Mgr Langevin en visite pastorale dans ces parages. J'allai visiter le phare construit sur le cap Chat. Entre le plus haut sommet du cap et le phare, je vis une énorme roche isolée et représentant au naturel un chat au demi-repos et dont le dos d'un gris brun est tourné vers le fleuve. Je suis certain que les Sauvages, admirables observateurs, avaient donné le nom de CHAT à ce bloc si ressemblant, et que les Français l'avaient nommé d'après eux."

D'ailleurs Ducreux, dans ses TABULA NOVAE FRANCIAE publiée en 1660, ne confirme-t-il pas cette opinion en traduisant Cap-Chat par P. FELIS ?

GASPÉSIEN

Les Sociétés de la Croix de Tempérance. (II, XI, 252.)—En 1839, M. Beaumont, curé de Saint-Jean Chrysostôme, à la vue du mouvement qui s'opérait en Irlande en faveur de la tempérance prêchée par le père Mathieu, conçut le projet de procurer le même bienfait à sa paroisse. Rencontrant au séminaire de Québec, M. Chiniquy, curé de Beauport, ils conférèrent ensemble sur les besoins spirituels de leurs paroisses et formèrent le projet de commencer simultanément une croisade contre l'intempérance.

C'est donc à M. Beaumont et à M. Chiniquy que nous devons les commencements de la grande Société de Tempérance !

En 1840. M. B. Desrochers, curé du Château-Richer, entra le troisième en lice.

“ Les premiers symboles de tempérance mis entre les mains des associés furent des cartes imprimées, contenant le nom de l'associé, la date de son engagement ; elles étaient signées par le curé de la paroisse. M. Chiniquy est l'auteur de ces cartes. Ensuite, on donna pour symboles, des médailles de tempérance que les associés devaient porter sur eux en signe d'union à la société.”

C'était une société de tempérance partielle.

M. Quartier, curé de Saint-Denis, dont les accents éloquents résonnent encore à l'oreille de la génération qui s'en va, gardait le silence. Il était l'ennemi des demi-mesures. A son avis, pour guérir le peuple de la plaie de l'ivrognerie, il fallait la tempérance totale, soutenue par une grande pensée attachée à un symbole.

Ce fut le 1er décembre 1843 que le curé de Saint-Denis forma la grande et admirable Société de la Croix dans sa paroisse.

“ Ce fut de ce jour que l'on peut dire que la tempérance totale avait une base solide, un étendard impérissable, un encouragement qui devait la faire triompher de l'enfer, et un symbole qui allait la faire accepter de tous les Canadiens pour qui la Croix est en si grande vénération.”

M. Quartier fut aidé par le grand vicaire Mailloux, curé de Sainte-Anne de la Pocatière, qui accepta ce noble et glorieux symbole. Ensemble ils le déployèrent dans presque toutes les paroisses du diocèse de Québec, pour la gloire de la religion et l'honneur de la patrie.

L'ABBÉ N.-J. S.

Un prêtre député au Congrès des Etats-Unis. (II, XII, 255.)—L'abbé Gabriel Richard, prêtre de l'ordre de Saint-Sulpice, alla, en 1798, desservir, comme curé de l'église Sainte-Anne, les Canadiens du Détroit, poste finalement cédé aux Américains depuis juillet 1796. Homme d'un grand sens et animé d'esprit public il s'appliqua à répandre l'éducation. Ce fut lui qui importa la première presse dans le territoire du Michigan. Il fonda même un petit journal, le MICHIGAN ESSAY OR IMPARTIAL OBSERVER. La popularité de ce digne prêtre s'aggrandit au point qu'il fut élu en 1823 membre du Congrès pour le territoire, à l'encontre du général John-R. Williams. Il remplit ces nouveaux devoirs à la satisfaction générale. Cf. OUTLINES OF THE POLITICAL HISTORY OF MICHIGAN par le juge Campbell, pp. 255, 398, 440.

Le curé Richard était-il Canadien d'origine ? Je ne le crois pas. Il était, si je ne me trompe, agrégé au séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et les membres de cette institution alors étaient exclusivement français. Au reste, on le réputait Canadien.

P.-B. CASGRAIN

Les Bostonnais. (II, XII, 262.)—Nos ancêtres désignaient les Américains, qui en 1775-76 tentèrent de s'emparer du Canada sous le nom de BOSTONNAIS quoique la plus grande partie d'entre eux ne résidaient pas en cette ville. Ce sont les habitants du Massachusetts et particulièrement ceux de Boston qui de tous les Américains se

montrèrent les plus violents et les plus persévérants pour la conquête du Canada. Dès 1772, un COMITÉ DE CORRESPONDANCE avait été établi à Boston. Ce comité envoya des émissaires au Canada pour engager les Canadiens à secouer le joug de l'Angleterre. C'est pour toutes ces raisons que nos ancêtres ne voyaient que les BOSTONNAIS dans les différentes troupes qui envahirent notre sol en 1775.

P. G. R.

La peine du pilori. (II, XII, 263.)—Le pilori était le poteau où l'on attachait les criminels, en signe d'infamie, pour les exposer aux regards de la foule.

Le pilori était d'origine féodale. Le haut justicier seul avait le droit de l'élever, mais dans la circonscription de sa seigneurie seulement. Il y en avait un d'ordinaire dans chaque ville un peu importante.

On distinguait plusieurs sortes de piloris. Les uns se composaient d'une tourelle ronde ou octogone divisée en un rez-de-chaussée et un premier étage; au milieu était une roue ou cercle de fer tournant sur pivot et percé de trous, à travers lesquels on faisait passer la tête et les bras du condamné. Les autres étaient formés d'un poteau vertical avec une pièce horizontale qui formait une espèce de croix; au milieu de cette croix il y avait trois ouvertures dans lesquelles le criminel passait la tête et les bras, et il tournait le poteau au grand plaisir de la populace. C'est cette sorte de pilori qui fut en usage au Canada.

Le pilori fut aboli en France en 1789; on lui substitua le carcan, celui-ci fit lui-même place à l'exposition publique, abolie en 1848. On sait, qu'en Angleterre, Daniel de Foë, auteur de ROBINSON CRUSOE, fut condamné à l'exposition au pilori. C'est en 1837 que fut définitivement aboli dans ce pays ce châtiment infamant.

A Québec, dès les commencements de la colonie, un poteau fut érigé pour recevoir les affiches et servir de pilori. En 1636, on y attachait un homme convaincu de s'être enivré et d'avoir blasphémé. C'est sur le marché de la haute ville, en face de la cathédrale, que se faisaient le plus souvent les exécutions au pilori. Ces exécutions se faisaient même quelquefois sur le marché de la basse-ville, place Notre-Dame, en face de l'église Notre-Dame des Victoires.

Nos législateurs abolirent la peine du pilori en 1841.

P. G. R.

Congrès des Etats-Unis. (II, XII, 265.)—La représentation du peuple au congrès est basée sur le chiffre de la population, d'après une proportion établie à la fin de chaque période décennale. Ce chiffre était de 30,000 en 1790, de 70,000 en 1840, aujourd'hui il y a un représentant par chaque district de 173,901 habitants.

On voit par là que dans le cas de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, sa représentation au congrès serait d'environ 30 députés: celle de la province de Québec, de 8 au plus. Le nombre des représentants est maintenant de 356.

J. E. R.

QUESTIONS

266—Pouvez-vous me dire quand la région de notre province que l'on désigne sous le nom de " Cantons de l'Est " a été nommée ainsi ? Par qui ? Ce nom m'intrigue car le district de Sherbrooke ne me semble guère situé dans l'est de notre province.

SHERBROOKE

268.—Qui me dira en quelle année les évêques de Québec ont commencé à donner le diner de Pâques aux détenus de la prison de Québec ?

A. G. P.

269—Où se trouve, dans les environs de Québec, la SUÈTE SE-NANNE dont parle le chevalier de Lévis au marquis de Vaudreuil dans une lettre en date du 28 avril 1760 ?

CURIEUX

270—Que devint Bourlamaque après la guerre du Canada ?

G. O.

271—L'usage du fer-blanc était-il connu dans la colonie sous le régime français ?

ENTR.

272—Quand a-t-on remplacé dans les églises du Canada les chaires mobiles qu'on transportait après chaque sermon dans la sacristie par des chaires fixées au mur ?

CURÉ

273—Combien de membres de la famille Taschereau ont jusqu'ici revêtu l'hermine des juges ? On me dit que depuis plus d'un siècle et demi il y a eu continuellement des juges de ce nom sur le banc.

AVOC.

274—Connaissez-vous quelque chose de la carrière du capitaine Chabot qui se distingua au siège de Québec par les Américains en 1775 ?

J. C.

275—Quelle est l'origine du nom de Baie Verte—aujourd'hui Green Bay—sur la côte ouest du lac Michigan ?

AMER

276—Dans la capitulation de Chouaguen conclue entre Montcalm et le lieutenant-colonel Littlehales il était dit : " Les drapeaux et tambours seront déposés aussi dans le dit magasin.... " Que devinrent ces drapeaux ?

CURIEUX

277—Quelle est cette aventure arrivée à La Rigaudière dont parle Bougainville dans sa lettre à Mme Hérault, datée de Québec le 8 novembre 1757 : " J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé ? "

C. B.

278—Dans un discours prononcé dans la Chambre d'Assemblée le 17 février 1845, sir L.-H. LaFontaine laissa entendre que ce sont la capitulation de Québec et le traité qui céda le Canada à l'Angleterre qui nous garantissent la langue française? Est-ce bien cela?

PATRIOTE

279—Depuis quand, au Canada, les membres du clergé ont-ils le droit de voter pour les élections des députés?

A. B.

280—La chanson dont le premier couplet commence par "j'ai du bon tabac dans ma tabatière," est-elle d'origine canadienne? Quel en est l'auteur?

X X X.

281—Dans la GAZETTE DE QUÉBEC du 10 août 1769, je lis l'annonce qui suit :

DUBOIS, DOMESTIQUE SA VIE DURANT.—On fait à savoir que le nommé Jacques Dubois s'est donné pour sa vie durant, en qualité de domestique, au sieur Paschal Pillet père, négociant à Montréal, suivant l'acte passé devant M. Sanguinet, notaire, en date du 18 de juillet dernier, le public est averti par le présent que quiconque donnera à crédit au dit Dubois, particulièrement dans les cantines, perdront leur créance; comme aussi ceux qui achèteront quelque chose de lui seront traduits en justice, n'ayant plus rien à sa disposition. Montréal, le 31 juillet 1769.

Qu'est-ce que c'étaient que ces engagements à vie? La coutume en était-elle généralement répandue? N'y a-t-il pas là comme une espèce d'esclavage? Est-ce que la loi d'alors reconnaissait ces sortes d'engagements? Que vaudrait aujourd'hui un pareil contrat?

LEX

282—Quel est ce Robert Dupont qui publia à Québec en 1827 une brochure intitulée: FRENCH GENDERS TAUGHT IN SIX FABLES; BEING A PLAIN AND EASY ART OF MEMORY BY WHICH THE GENDERS OF 15,548 FRENCH NOUNS MAY BE LEARNED IN A FEW HOURS?

BIBLE

283—Au registre des mariages de la paroisse de Notre-Dame de Québec, je trouve, à la date du 19 octobre 1671, qu'une des parties à l'acte demeure à la Pointe Boyer. Qu'était-ce que cette pointe à Boyer et où était-elle située?

R.

284—Le père jésuite de Bonbecamp est-il mort au Canada?

RELIGIEUX

285—Lorsque en 1778 la France se déclara en faveur des États-Unis révoltés contre l'Angleterre le désir des hommes d'État français, était, de recouvrer le Canada. M. de Taurines, dans son livre LA NATION CANADIENNE, dit que le chevalier, devenu le maréchal de Lévis, offrit ses services pour concourir à l'exécution de ce projet. Où a-t-il pris ses preuves?

XXX